
Procès-verbal de l'examen public portant sur l'analyse de l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (volet agglomération)

Jeudi 8 octobre 2015 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Robert Coutu, vice-président
Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente
M. Sterling Downey
M. Michel Gibson
Mme Justine McIntyre
Mme Lorraine Pagé
M Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
Mme Sophie Thiébaud

COMMISSAIRES ABSENTS

M. Benoit Dorais, président
Mme Marie-Eve Brunet

1. Ouverture de l'assemblée

M. Robert Coutu, vice-président, déclare l'assemblée ouverte à 19 h. Il remercie les participants de s'être déplacés pour assister à cette assemblée et se présente. Il invite les membres de la commission à se présenter à tour de rôle et excuse M. Benoit Dorais, président de la commission et Mme Marie-Eve Brunet.

Le vice-président souligne la présence de Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif responsable du développement social. Il l'invite à prendre la parole après l'adoption de l'ordre du jour.

M. Coutu salue M. Patrice Allard, chef de division du développement social, Service de la diversité sociale et des sports.

En mise en contexte, le président précise les étapes franchies à ce jour dans l'examen public du dossier et rappelle les mécanismes de communication déployés pour rejoindre les personnes susceptibles d'être intéressées par cette démarche de consultation publique.

Le président procède ensuite à la lecture du projet d'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme McIntyre, appuyée par M. Downey, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Mme Vallée explique qu'elle a hâte d'entendre les participants et les remercie sincèrement d'avoir pris le temps de préparer un mémoire et de présenter leurs points de vue et idées, afin de contribuer à cette réflexion collective. Elle souhaite à tous une bonne soirée.

3. Audition des mémoires

M. Coutu explique aux participants le déroulement de cette partie de l'assemblée et invite le premier participant à prendre place.

3.1 MME DENISE OUELLET, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL (SSVP)

Mme Ouellet présente l'historique de son organisme, sa structure, sa mission et les services offerts aux plus démunis. L'organisme constitue souvent, pour les personnes dans le besoin, le dernier rempart avant la rue. Il offre ainsi un soutien en alimentation selon les besoins modérés ou graves des personnes.

La SSVP croit à l'utilité d'un CPA pour mieux répartir l'alimentation sur le territoire et pour réduire le gaspillage et les pertes. Il est en effet important d'améliorer l'accessibilité géographique et économique

à l'alimentation pour la population défavorisée et vulnérable. Il est illusoire de penser que les personnes qui ont de la difficulté à trouver de la nourriture disposent de la capacité réelle de faire des choix sains. À la SSVP par exemple, la nourriture offerte n'est malheureusement pas toujours saine, car elle dépend des dons des entreprises et non des besoins des personnes.

Mme Ouellet présente le continuum de la sécurité alimentaire et le CPA semble se situer à l'étape 3 du continuum, soit au niveau du changement au sein du système. Pour être efficace, le CPA devra toutefois tenir compte des organismes qui œuvrent dans les 2 autres étapes du continuum, soit au niveau des stratégies d'aide à court terme – dont la SSVP fait partie –, et les stratégies de développement des capacités individuelles et communautaires, tels les regroupements d'achats et les cuisines collectives. Mme Ouellet mentionne également que le CPA ne doit toutefois pas engendrer une bureaucratie telle qu'elle a pour effet de détourner les organismes de leur mission première.

La SSVP souhaite participer au succès du CPA, d'une part afin de rappeler que tout le continuum de la sécurité alimentaire doit être considéré et ne pas oublier les personnes pour qui l'on travaille. La Société souhaite d'autre part migrer elle-même vers la 2^e étape du continuum, ce qui voudrait dire qu'à Montréal, plus personne n'a faim. La Société pourrait ainsi intervenir à moyen et long termes auprès des personnes pour les aider à se développer.

Questions et commentaires des commissaires

Comment le CPA peut-il aider le plus concrètement possible un organisme d'aide aux plus démunis? Les organismes sont souvent très centrés sur leur mission et un CPA pourrait les aider à développer une vision globale de ce que sont les politiques alimentaires et à prendre conscience de leur positionnement respectif dans le continuum de la sécurité alimentaire, ainsi que des façons de mieux intervenir dans ce continuum pour appuyer adéquatement les personnes. Parmi les préoccupations concrètes de la SSVP, Mme Ouellet mentionne le gaspillage, la récupération et l'assouplissement de certaines règles de salubrité qui contraignent à l'heure actuelle les dons alimentaires.

Voyez-vous une représentation politique sur le CPA? Oui, pourvu que la présence politique fasse réellement avancer les dossiers et que le CPA ne devienne pas une arène politique.

De quoi auriez-vous besoin pour faire en sorte que vos bénévoles soient heureux? Les bénévoles veulent avant tout accompagner les personnes et réaliser les activités de la SSVP. Ils ne veulent pas faire de gestion, parler de gouvernance, de statistiques, etc.

3.2 MME GHALIA CHAHINE, COORDONNATRICE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE MONTRÉALAIS (SAM)

Mme Chahine présente l'historique du SAM et de son plan de développement, construit à la suite d'une vaste concertation du milieu montréalais, avec le soutien financier et de ressources humaines de grands partenaires, soit la Ville, le CRÉ, la DSP et Québec en forme. Elle explique ensuite le concept de système alimentaire développé par les partenaires montréalais, ainsi que les enjeux en découlant et les niveaux décisionnels impliqués. Ce travail de défrichage du système pour bien le comprendre a été l'un des premiers mandats des partenaires du SAM. Les quelques 280 participants ont de plus dégagé une vision commune pour un système alimentaire d'ici 2025 où tous les montréalais auront accès à une nourriture saine et abordable dans une perspective de développement durable.

Le SAM est aujourd'hui le regroupement de 35 partenaires régionaux, à l'échelle de l'agglomération, dont la gouvernance permet une représentation de tous les secteurs du développement durable, soit les acteurs du milieu social, économique et environnemental. Un comité de coordination assume le rôle de conseil d'administration pour le partenariat.

Le plan d'action 2014-2016 permet de réaliser 22 projets portés par des partenaires du SAM. Mme Chahine énumère quelques exemples de projets : organisation de conférences avec des experts étrangers, tenue de forums où chacun peut échanger sur les projets en cours à Montréal, culture de terres agricoles sur l'île, soutien à la planification du parc Angrignon – volet agriculture urbaine, organisation de treize foires publiques faisant la promotion de l'agriculture urbaine dans différents quartiers au mois de mai de chaque année. Plusieurs actions et projets sont réalisés en collaboration avec *Montréal physiquement active*, une concertation régionale axée sur les saines habitudes de vie. Ainsi, une formation auprès des municipalités montréalaises est en élaboration, une politique alimentaire pour les Jeux du Québec, etc.

Selon les partenaires du SAM, un CPA devrait avoir trois rôles : être un lieu de partage et d'échanges; de conseils stratégiques, de représentations et d'accompagnement; appuyer des projets, comme levier.

Le fonctionnement implique de respecter la complexité de Montréal qui est en même temps très dynamique. Le SAM est une base intéressante et concertée. L'instance devrait être autonome, neutre et avoir un lien direct avec le politique, comme facilitateur. Le budget devrait comprendre un montant pour assurer son fonctionnement et un budget levier pour financer des projets concrets. Ce budget levier pourrait être multipartite.

Questions et commentaires des commissaires

Voyez-vous le CPA comme le prolongement du SAM actuel ? Oui. Les bases d'un CPA sont en place et elles appartiennent déjà à la collectivité, la transformation semble donc naturelle.

Comment consolider la gouvernance du CPA? Certains grands partenaires devraient être ajoutés au comité de coordination actuel du SAM, tels les groupes de première ligne et les citoyens.

Comment bonifier le SAM, que ce soit la concertation ou les actions réalisées sur le terrain? Beaucoup de choses demeurent à accomplir, par exemple améliorer les liens avec les organismes locaux, rejoindre davantage les groupes communautaires locaux, faire des représentations afin d'intégrer les préoccupations du SAM dans la planification et la réglementation, soutenir directement les arrondissements et villes liées ayant une problématique particulière, mettre en place un réseau de recherche universitaire sur le système alimentaire, intervenir pour faire adopter des politiques favorables à l'alimentation, améliorer la présence du SAM sur Internet...

Comment créer un CPA qui se concentrera sur les grands enjeux, admettant qu'il sera impossible de tout faire en même temps? Le SAM évite de faire ce que d'autres font mieux. Le rôle adopté à ce jour par le SAM est d'accompagner les porteurs de projets, d'ouvrir des portes au besoin pour faire avancer un dossier et de faire appel à des experts au besoin pour faire progresser un projet. Un CPA devrait continuer à laisser aux partenaires le choix des priorités, à l'instar de ce qu'a fait le SAM jusqu'ici.

Un CPA aurait-il la capacité d'attirer les villes liées, là où le SAM est peu connu? Oui et déjà des projets sont en route dans l'Ouest-de-l'Île, à Pierrefonds, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville, etc. Une stratégie de communication plus formelle reste cependant à faire.

3.3 MME JULIA FREEMAN, FACULTY LECTURER, ÉCOLE D'ENVIRONNEMENT, UNIVERSITÉ MCGILL

Mme Freeman présente trois étudiantes de l'École d'environnement, Mmes Vanessa Damiani, Kate Morrisson et Lia Kurihara. Celles-ci prennent la parole pour partager un projet de recherche réalisé à Parc-Extension, soit une étude sur l'aménagement d'une serre urbaine. Les chercheuses se sont assurées d'impliquer les populations touchées et de leur fournir des résultats palpables.

Une recherche précédente menée par l'Université McGill avait démontré que le climat constitue un obstacle important dans l'accès à la nourriture, pour les populations de Parc-Extension. C'est ainsi que l'idée d'une serre a germé, cette mesure nécessitant un niveau d'intervention local relativement faible et comprenant plusieurs avantages. En plus de fournir de la nourriture fraîche et saine même en hiver, une telle installation pourrait servir de ressource éducative pour les jeunes du quartier et devenir un lieu d'emploi. Selon les chercheuses, un éventuel CPA pourrait s'intéresser au potentiel de ce type de projet, car il propose une solution simple aux enjeux saisonniers de Montréal.

Questions et commentaires des commissaires

Avez-vous déjà pensé à établir un partenariat avec les fermes Lufa? Les chercheuses ont rencontré cette entreprise et ont convenu poursuivre leurs échanges dans la suite de leurs travaux.

Pourquoi avoir choisi Parc-Extension pour votre projet? Le choix de ce quartier provient d'une étude réalisée en 2014 par un groupe d'étudiants du même programme. Ceux-ci ont identifié les facteurs prioritaires de l'insécurité alimentaire dans ce quartier, et le climat est fortement ressorti. Les jardins communautaires localisés dans ce territoire connaissent aussi un grand succès pour améliorer la sécurité alimentaire, mais également comme lieu de socialisation entre les différentes communautés culturelles qui forment le territoire.

Les commissaires félicitent ces jeunes chercheuses pour la qualité de leur présentation.

3.4 MME FRANCINE VINCELETTE, COORDONNATRICE DES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ ET RESPONSABLE LOCALE DE SANTÉ PUBLIQUE (SECTION CSSS JEANNE-MANCE), MME HÉLÈNE FELTEAU ET M. FRANÇOIS SOUCISSE, ORGANISATEURS COMMUNAUTAIRES, CIUSSS DU CENTRE-SUD DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Mme Vincelette rappelle les modifications structurelles dans le réseau de la santé et précise que la présente intervention s'inscrit dans une approche populationnelle. Elle explique que le réseau prend la sécurité alimentaire très au sérieux, que ce soit pour financer des organismes du milieu, soutenir la réalisation de projets innovants ou plus directement auprès de la population, les intervenants du réseau en faisant 80% des références aux banques alimentaires des différents quartiers sur l'île de Montréal. La problématique de l'insécurité alimentaire est présentée, tant du point de vue des personnes que des organismes qui leur viennent en aide et sont débordés avec peu de ressources. L'accès à l'alimentation doit être vu comme un outil de réduction des inégalités sociales et de lutte à la pauvreté. Pour le CIUSSS, le droit à l'alimentation est un droit fondamental qui devrait être pris comme une finalité dans la mise en place d'un CPA.

Le CIUSSS est favorable à la mise en place d'un CPA et recommande que le droit à l'alimentation soit la pierre angulaire qui permet de mobiliser toutes les composantes du système alimentaire. Un CPA devra en priorité veiller à garantir l'accès à une saine alimentation, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité, pour qui l'alimentation est un défi quotidien.

Le CPA doit prendre en compte les enjeux locaux et prioriser les actions directes visant l'accès à l'alimentation à l'échelle des quartiers. Le processus de planification du CPA doit émerger des milieux et non imposer des modèles uniques centralisés. En effet, les stratégies locales peuvent varier selon les réalités des milieux.

En matière de gouvernance, le CPA doit développer une culture organisationnelle de co-construction avec les acteurs locaux. Le CPA doit avoir une structure hybride, permettant ainsi aux acteurs publics d'affirmer leur volonté politique d'agir sur la reconnaissance du droit à l'alimentation. En même temps, il importe de reconnaître l'ensemble des composantes du système alimentaire.

Sa composition doit refléter l'équilibre entre toutes les parties prenantes. Le modèle hybride doit inclure le citoyen comme partie prenante et non seulement comme bénéficiaire du système alimentaire. Le CPA doit se rattacher à l'échelle de l'agglomération. Cependant, il ne faut pas oublier que le Québec dispose de plusieurs réseaux tels la santé, l'éducation et le municipal. Ces réseaux ne travaillent pas à la même échelle et il importe d'en tenir compte dans la détermination des priorités du CPA, qui a lui besoin de travailler avec tous les réseaux et à toutes les échelles. Le financement doit être public, car il s'agit de la reconnaissance d'un droit.

Le CPA assurera une mobilisation forte pour le droit à l'alimentation et influencera les politiques afin d'avoir des leviers concrets pour intervenir. Les acteurs de l'alimentation devront se rassembler autour d'objectifs communs, tout en développant leurs propres solutions, selon leurs besoins et particularités. De plus, il faut travailler à la pérennisation des initiatives déjà en place.

Questions et commentaires des commissaires

Pouvez-vous donner quelques exemples concrets d'un CPA tourné vers l'action? Comment voyez-vous les liens entre les rattachements locaux à l'échelle des quartiers et le CPA à l'échelle de l'agglomération? Il s'agit de soutenir l'émergence d'actions locales, car c'est à cette échelle que les projets en lien avec le droit à l'alimentation se déploient. Si le CPA veut demeurer pertinent et utile à l'échelle de l'agglomération, il devra demeurer à l'affût des besoins et des projets locaux et les appuyer. Il faut travailler avec les organismes et les personnes en situation de pauvreté pour mieux répondre aux besoins.

Pourquoi l'implication du secteur privé n'est-elle pas souhaitable? Dans la mise en place du CPA, sa pérennité est un impératif que seul le secteur public peut garantir, selon le CIUSSS. Cependant, une fois la structure et le fonctionnement du CPA financé par des fonds publics, le secteur privé pourrait bonifier les actions par la suite, tant qu'il n'influence pas les orientations du CPA.

3.5 M. FRÉDÉRIC PARÉ, COORDONNATEUR GÉNÉRAL, REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DU QUÉBEC (RCCQ), ET MME MÉLANIE LAMOUREUX, CHARGÉE DE PROJET DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION.

Mme Lamoureux présente l'historique, la composition et la mission du RCCQ. À Montréal, depuis 2010, les cuisines collectives de Montréal se rencontrent environ quatre fois par an et le RCCQ a rassemblé les réflexions de ce réseau informel pour préparer le mémoire présenté ici.

Pour M. Paré, il est important de réaliser que les citoyens sont désormais exposés à un double fardeau nutritionnel. D'une part, l'offre alimentaire est débridée, transformée à outrance, pauvre sur le plan nutritionnel et très facile à consommer, ce qui la rend attrayante, mais génère un fardeau de santé publique, notamment l'obésité, le diabète, les problèmes cardiovasculaires, etc. D'autre part, certains citoyens manquent carrément de nourriture pour combler leurs besoins vitaux, sans parler de nourriture saine. Ainsi, toutes les politiques publiques qui ont un impact sur l'alimentation des Québécois doivent jongler avec ces deux réalités.

En matière de saine alimentation, la tendance irrémédiable observée à l'échelle mondiale est que l'alimentation consommée par les ménages est de plus en plus transformée. Le guide alimentaire canadien serait, selon les spécialistes, une forme d'échec. Il est à la fois trop complexe et il se contente de prescrire « quoi manger », sans se préoccuper du « comment le manger ». Il importe de se réapproprier la beauté et la simplicité de cuisiner des aliments de base. En matière de sécurité alimentaire, les statistiques montrent des iniquités en matière d'accès économique à une saine alimentation. Ces éléments d'information campent la raison d'être d'un CPA à l'échelle d'une agglomération.

Tous les paliers de gouvernement interviennent sur le système alimentaire par différentes politiques. Cependant, la plupart des interventions publiques visent à soutenir des opérations économiques et très peu sont orientées vers les citoyens-mangeurs.

Compte tenu de ce qui précède, pour être pertinent, le CPA ne devrait pas reproduire à l'échelle municipale ou de l'agglomération des politiques destinées aux acteurs économiques. Ce CPA doit travailler sur des politiques alimentaires qui vont influencer les décisions des arrondissements, villes liées et des services corporatifs par la suite. La Ville détient en effet des responsabilités que d'autres paliers n'ont pas. Elle doit donc veiller, par l'élaboration de politiques favorables, à faire tout ce qu'elle peut pour faciliter les solutions développées par des organismes. Les enjeux prioritaires d'un CPA pertinent pour Montréal sont :

- L'aménagement du territoire, le zonage, le jardinage et l'agriculture urbaine;
- Le développement d'outils pour faire face à l'hyper-transformation des aliments, en appuyant les groupes qui travaillent sur ces enjeux;
- La participation citoyenne à l'élaboration des politiques pertinentes;
- L'accès des citoyens à des installations, par exemple des locaux ou des jardins.

Enfin, le CPA doit agir concrètement à l'échelle des politiques et il ne devrait pas être un bailleur de fonds, selon M. Paré.

Questions et commentaires des commissaires

Pourquoi le CPA devrait-il être rattaché à Concertation Montréal, selon vous? La réponse aux problèmes d'insécurité alimentaire et de saine alimentation repose sur des actions d'organismes, d'entreprises ou celles des citoyens eux-mêmes. Mais dans le cas présent, le rôle d'un CPA n'est pas le même. Il s'agit d'un conseil des politiques alimentaires, son rôle doit donc être de définir des politiques-cadres et de définir la manière dont le secteur politique municipal peut aider à la mise en place de ces actions sur l'insécurité et la saine alimentation. Le secteur politique pourrait ainsi jouer pleinement son rôle dans tous ses champs de compétence, en maximisant ses leviers que sont la taxation, les subventions, la réglementation, etc.

Ce mémoire est très apprécié par les commissaires pour la quantité et la qualité d'informations présentées. Les enjeux prioritaires identifiés permettent également de mieux cerner le champ d'action d'un CPA.

3.6 MME MARIE TELLIER, COORDONNATRICE, COLLECTIF DE LA TABLE DES ÉCOLIERS

Mme Tellier explique que le Collectif se préoccupe de la sécurité alimentaire des écoliers et de leur famille. Il est donc en faveur à la mise en place d'un CPA, qui contribuerait concrètement à améliorer les conditions de vie de l'ensemble des ménages. Le fonctionnement du système alimentaire doit être analysé et amendé, car les besoins des familles vulnérables continuent d'augmenter chaque année. 30 000 enfants vivent présentement sous le seuil de pauvreté à Montréal. Le Collectif, par le biais de la « mesure alimentaire », rejoint le tiers des 30 000 enfants vulnérables.

Le Collectif préconise un CPA dont le rôle serait notamment de définir et de mettre en place une politique et des programmes d'alimentation en milieu scolaire, pour toutes les commissions scolaires du territoire montréalais, sans égards au degré de défavorisation des établissements. Ce type de mesure existe déjà dans les grandes villes des pays du G7.

Le CPA devrait être un organisme mixte, souple, disposant de pouvoirs décisionnels et relevant du comité exécutif de la Ville de Montréal. Le CPA devrait s'établir sur les bases du plan de développement du SAM. Ses priorités devraient être de :

- Mettre en place une politique montréalaise d'éducation à la nutrition et aux saines habitudes de vie pour l'ensemble des citoyens;
- Favoriser l'accès à des aliments frais, locaux, de qualité et à prix abordable, tant pour les citoyens que les organismes communautaires;
- Réduire massivement le gaspillage alimentaire par un meilleur maillage entre les producteurs agricoles locaux, les chaînes alimentaires, les hôtels, les restaurants, les établissements et les organismes.

La contribution offerte par le Collectif à un CPA est de mettre en place une approche universelle pour nourrir tous les jeunes qui fréquentent un établissement scolaire et contribuer au développement des entreprises d'insertion et d'économie sociale.

Mme Tellier conclut en présentant le projet « Cantine pour tous » du Collectif, inspiré de plusieurs pays d'Europe pour lutter contre l'insécurité, améliorer la santé des enfants et par conséquent la persévérance et la réussite scolaire. Des projets pilotes sont en cours en 2015-2016.

Questions et commentaires des commissaires

Quelle est la différence entre le projet « Cantine pour tous » et la mesure alimentaire déjà en place dans les écoles? « Cantine pour tous » s'adresse autant aux jeunes qui ne mangent pas à leur faim qu'à ceux qui se nourrissent mal. Il s'agit d'un programme universel alors que la mesure alimentaire

cible actuellement l'insécurité alimentaire et uniquement dans les écoles défavorisées. Or, des enfants ont faim dans toutes les écoles montréalaises, tandis que ce n'est qu'un tiers des enfants dans le besoin qui ont accès à la mesure alimentaire. Une politique-cadre à l'échelle de Montréal permettrait de donner les mêmes chances à tous les enfants et d'aborder en même temps la problématique de la malbouffe.

Pourquoi faudrait-il selon vous rattacher le CPA au comité exécutif? Ce rattachement enverrait le message très clair que le problème est une réalité et qu'il importe d'agir. Le gouvernement provincial devrait aussi être présent au sein du CPA.

3.7 MME FRANCE ÉMOND, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET MME JULIE LANGLOIS, CHARGÉE DE CONCERTATION EN ALIMENTATION, VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ (VSMS)

Mme Émond présente l'organisme et ses principales activités de concertation. Elle précise l'importance pour une table de quartier de travailler à l'échelle des territoires sociologiques et non à partir de limites administratives. Elle présente le portrait de la population de Saint-Michel en lien avec l'alimentation, et explique que l'alimentation fait partie des enjeux prioritaires de la planification stratégique de VSMS.

Plusieurs initiatives ont été développées au cours des dernières années dans le quartier, afin de faire face aux problèmes de sécurité alimentaire. Toutefois, pour que ces initiatives aient une réelle portée et une pérennité, tous les acteurs doivent travailler ensemble, à partir d'une vision commune. Un CPA semble pertinent dans cette optique.

Le rôle d'un CPA doit être d'examiner le fonctionnement du système alimentaire montréalais et de proposer des façons de l'améliorer, avec les partenaires locaux pour :

- Organiser des campagnes de sensibilisation du public au système alimentaire;
- Prodiguer des conseils pour mettre en place de nouvelles politiques alimentaires locales et régionales;
- Servir de leviers pour des projets en sécurité alimentaire novateurs;
- Soutenir les initiatives qui visent l'accès physique et économique à une alimentation saine à tous les citoyens dans leur milieu de vie;
- Élaborer une politique alimentaire saine et abordable autour des écoles.

Le modèle de gouvernance d'un CPA doit être mixte et son financement stable pour en assurer la pérennité. Le CPA doit opérer sur le mode de la collaboration et de la concertation. Il devra mettre à profit les connaissances des organisations locales préoccupées par les enjeux de développement durable, car ce sont ces organisations qui agissent directement sur certains volets de l'alimentation.

Mme Émond indique que VSMS souscrit aux recommandations présentées par la Table de concertation sur la faim du Montréal métropolitain dans le cadre de cette consultation, en apportant quelques nuances compte tenu des particularités du quartier Saint-Michel.

VSMS souhaite devenir un interlocuteur privilégié d'un éventuel CPA pour toute question en matière de saine alimentation abordable qui touche au quartier, être consulté sur toutes politiques et mesures déployées sur le territoire montréalais, et obtenir l'appui soutenu lorsque la table de quartier soumet des demandes de soutien financier en alimentation. Enfin, VSMS souhaite mettre à contribution son expertise en aménagement et en alimentation pour contribuer au développement de politiques régionales ou nationales.

Questions et commentaires des commissaires

Comment le lien entre VSMS et le CPA devrait-il se faire, selon vous? Puisque VSMS est membre de la Coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ), c'est à travers cette instance que le lien devrait s'établir. Cependant, le CPA devra tout de même travailler en étroite collaboration avec VSMS pour toute question susceptible d'avoir un impact sur le territoire de Saint-Michel.

Quels sont vos liens avec le SAM, en ce moment? Pour être honnête, VSMS connaît peu le SAM, n'ayant pas été approché par les partenaires et n'ayant participé à ce jour qu'à un seul événement grand public. Les liens entre un éventuel CPA et la SAM demeurent donc nébuleux pour les représentantes de la table de quartier. Cependant, la CMTQ est partenaire du SAM.

5. Varia

Aucun point.

6. Levée de l'assemblée

Avant de lever la séance de l'assemblée, le président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation. Il remercie également tous ceux qui ont contribué à la tenue de cette assemblée publique. Il rappelle que la prochaine assemblée publique d'audition des mémoires se tiendra le lendemain 15 octobre en soirée à partir de 19 h.

Sur proposition de Mme McIntyre, appuyée de M. Downey, la séance est levée à 22 h 10.

ADOPTÉ LE : 15 NOVEMBRE 2016

« original signé »

Robert Coutu
Vice-président

« original signé »

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste